



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMAN	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUET	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	X
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCÉMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROL	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	X
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LA PENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUCAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEUIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal	X	LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFREIRE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSLAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
THIERS	Jean-Christophe	MOISSAC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	SANCEY	Alain	CUMONT
BOUSET	Gérard	MONTRICOUX	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	CREHEN	Michel	VALEILLES

Membres en exercice : 195**Membres présents : 121****Membres excusés : 67**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance :**

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
 M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
 M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
 Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
 M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
 M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
 M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
 M. Bernard CREUX, Directeur EDF
 M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
 M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
 M. Jean-Louis COURÉAU, Maire de LARRAZET
 Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
 M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
 et le personnel du SDE 82

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement,
- La structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget,
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice,
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ce rapport a pour vocation de :

- Présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension et sur le réseau d'éclairage public, qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,
- Et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciels et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

Le Président rappelle que le SDE du Tarn-et-Garonne tient le rôle d'autorité organisatrice du service public local de distribution de l'électricité (AODE) auprès de toutes les communes du département. C'est lui qui supervise l'organisation du réseau de distribution d'électricité et le service rendu aux usagers.

Ainsi, en dépit de perspectives financières augurant une diminution des financements, le budget du SDE 82 pour 2026 continue de promouvoir un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, axé sur l'activité principale du SDE 82, à savoir les travaux sur le réseau d'électrification basse tension (opérations de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, projets de dissimulation de réseau).

Avec la prise de compétence « Eclairage Public », ce budget consacre également une enveloppe financière substantielle destinée à la réalisation du géoréférencement et des diagnostics des installations d'éclairage public, ainsi qu'aux travaux et la maintenance des réseaux, sur le territoire des communes qui ont consenti le transfert de compétence.

Pour les communes n'ayant pas acté le transfert, un soutien financier est toutefois maintenu (subventions sur les travaux et les opérations de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses).

Par ailleurs, au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, acteur de la transition énergétique, ce budget prévoit d'accompagner les communes dans la réalisation de diagnostics énergétiques, leurs projets de rénovation énergétique (études de faisabilité photovoltaïques, production d'énergies renouvelables) et la production de certificats d'économie d'énergie. Un service dédié de Conseillers en Energie Partagé accompagne les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et la mise en œuvre de plans d'actions d'amélioration de la performance énergétique.

Le Président précise aux membres du Comité Syndical qu'à ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2026. En outre, l'exercice budgétaire 2025 n'étant pas clos, les données relatives à l'exercice en cours - présentes dans les tableaux et graphiques - restent estimatives.

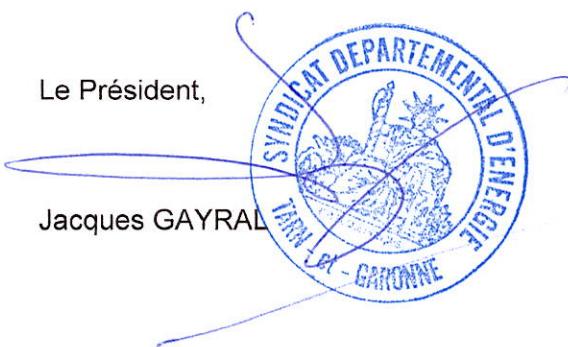
Le Président rappelle que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le Président procède à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et propose aux membres de l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

DECISION

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président prennent acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de l'exercice 2026 sur lesquelles ils ont eu à débattre et dont le rapport est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.



REUNION DU COMITE SYNDICAL MARDI 16 DECEMBRE 2025

Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Ce rapport a pour vocation de :

- présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension et sur le réseau d'éclairage public, qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,
- et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciels et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

La présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

CONTEXTE GÉNÉRAL ET PRIORITÉS DU BUDGET

Le SDE du Tarn-et-Garonne tient le rôle d'autorité organisatrice du service public local de distribution de l'électricité (AODE) auprès de toutes les communes du département. C'est lui qui supervise l'organisation du réseau de distribution d'électricité et le service rendu aux usagers.

Ainsi, en dépit de perspectives financières augurant une diminution des financements, le budget du SDE 82 pour 2026 continue de promouvoir un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, axé sur l'activité principale du SDE 82, à savoir les travaux sur le réseau d'électrification basse tension (opérations de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, projets de dissimulation de réseau).

Avec la prise de compétence « Eclairage Public », ce budget consacre également une enveloppe financière substantielle destinée à la réalisation du géoréférencement et des diagnostics des installations d'éclairage public, ainsi qu'aux travaux et la maintenance des réseaux, sur le territoire des communes qui ont consenti le transfert de compétence.

Pour les communes n'ayant pas acté le transfert, un soutien financier est toutefois maintenu (subventions sur les travaux et les opérations de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses).

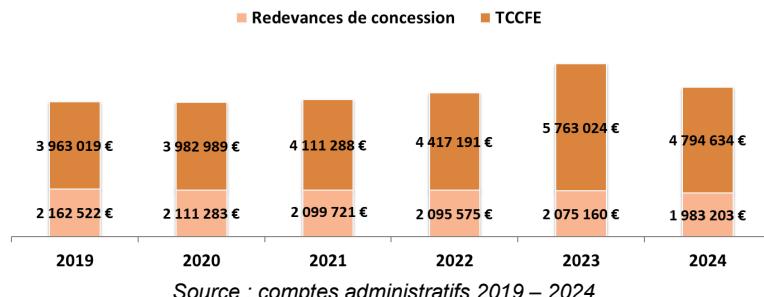
Par ailleurs, au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, acteur de la transition énergétique, ce budget prévoit d'accompagner les communes dans la réalisation de diagnostics énergétiques, leurs projets de rénovation énergétique (études de faisabilité photovoltaïques, production d'énergies renouvelables) et la production de certificats d'économie d'énergie. Un service dédié de Conseillers en Energie Partagé accompagne les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et la mise en œuvre de plans d'actions d'amélioration de la performance énergétique.

Précision : à ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2026. En outre, l'exercice budgétaire 2025 n'étant pas clos, les données relatives à l'exercice en cours - présentes dans les tableaux et graphiques - restent estimatives.

Les recettes ↳ 9 996 975 €

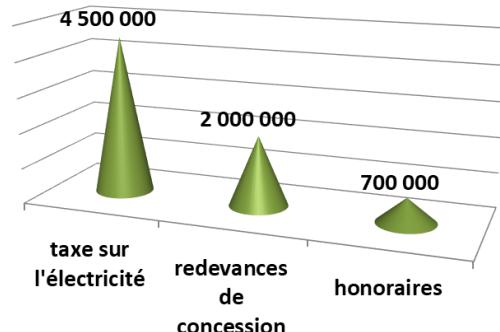
Pourvoyant 73 % des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la **Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, les redevances de concession** (fonctionnement et investissement / gaz et électricité) et les **produits de services** (honoraires du SDE sur les travaux) sont des ressources relativement stables et pérennes, estimées globalement, comme les années passées, à : 7 200 000 €.

↳ Evolution des deux principales recettes de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2019 – 2024

↳ Recettes 2026



Dans les orientations 2026, sont également inscrits en recettes pour un montant global de 2 616 975 € :

- les aides apportées par l'ADEME et la FNCCR sur des actions de développement des énergies renouvelables (1 408 770 €)
- les participations des communes à la maintenance des installations d'éclairage public transférées au SDE (300 000 €), ainsi qu'aux projets liés à la maîtrise énergétique (258 200 €)
- la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (210 000 €)
- les recettes générées par l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques - recharges payées par les usagers (160 000 €)
- le produit de la vente de certificats d'énergie (225 000 €)
- la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents et les régularisations comptables marginales sur déclarations de TVA et prélèvements à la source (55 005 €).

Au niveau des opérations d'ordre, la reprise des subventions transférables (financements perçus sur les investissements amortissables) génère une recette de 180 000 €.

Les dépenses ↳ 7 678 405 €

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

➤ Charges à caractère général : 2 058 400 €

Rappel du montant prévisionnel 2025 : 2 418 146 €

Ce poste regroupe :

- les achats et fournitures courants pour 263 200 € incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE et des bornes de recharge pour véhicules électriques (218 000 €)
- les charges et services extérieurs pour 1 776 700 € qui, d'une part, sont destinés à la gestion courante de la structure et son activité (contrats d'entretien et maintenance, contrôle des installations, assurances, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de concession électricité et gaz, actions de communication, publications, formations et déplacements, ...) et participent, d'autre part, au financement de différents projets portés par le SDE 82 :
 - compétence « éclairage public » : diagnostics préalables au transfert de compétence, suivi des DT/ DICT, maintenance des installations (555 000 €).
 - supervision, exploitation, maintenance et gestion monétique des bornes de recharge pour véhicules électriques (230 600 €)
 - transition énergétique : réalisation de plans de bâtiments communaux (120 000 €), études de faisabilité photovoltaïque et biomasse (108 000 €).

Au-delà de ces projets, l'objectif reste la maîtrise des charges à caractère général, notamment par l'optimisation de la fonction achat au sein du SDE 82 (consultation systématique selon 3 devis, renégociation des contrats en cours, analyse financière et technique exhaustive et détaillée des propositions et négociation en procédure adaptée).

- les impôts et taxes pour 18 500 € (enregistrement à la conservation des hypothèques des conventions de servitude, taxes foncières, taxe d'aménagement, redevance d'archéologie).

➤ Charges de personnel : 2 397 000 €

Rappel du montant prévisionnel 2025 : 2 130 000 €

Au-delà de l'effet induit par le Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale projetée pour 2026 s'appuie sur un effectif total de 40 agents occupant des emplois permanents à temps complet.

Pour le détail, il convient de se porter à la rubrique ci-après.

➤ Subventions : 1 080 000 €

Rappel du montant prévisionnel 2025 : 1 076 827 €

Elles sont versées au profit :

- des communes dans le cadre des contrats d'entretien d'éclairage public en cours (50 000 €)
- du Fonds de Solidarité pour le Logement (30 000 €)
- des communes au titre des opérations financées par l'ADEME (Contrat territorial chaleur renouvelable) pour un total de 1 000 000 €.

➤ Autres charges : 428 005 €

Rappel du montant prévisionnel 2025 : 425 005 €

L'enveloppe prévisionnelle englobe le versement aux communes de Montech et Nègrepelisse, classées en régime urbain depuis le 1^{er} janvier 2015, de 97 % du produit de la TCFE, soit 350 000 €. Le reste est ventilé entre les indemnités et frais de mission des élus, la contribution obligatoire au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et la provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires, pénalités sur marchés, régularisations du prélèvement à la source.

➤ Dotations aux amortissements : 1 715 000 €

Rappel du montant prévisionnel 2025 : 1 235 000 €

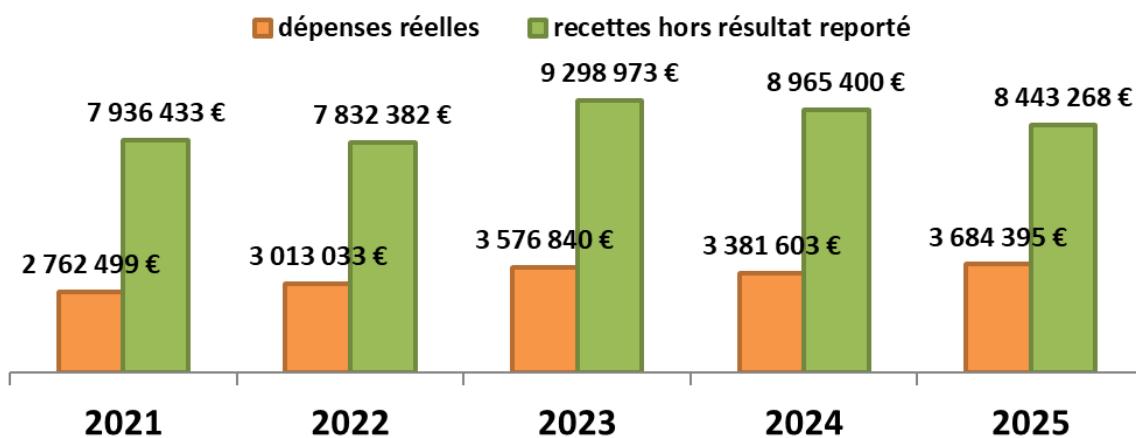
Compte tenu désormais d'un amortissement au prorata temporis (instruction budgétaire et comptable M57), les dotations aux amortissements nécessiteront d'être ajustées en cours d'année au gré des acquisitions, des cessions et de l'intégration de la valeur des installations d'éclairage public au patrimoine du SDE par la voie de la mise à disposition, au fur et à mesure des transferts de compétence consentis par les communes.

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont stables avec des ressources principalement assises sur la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité et les redevances de concession ou indexées sur les travaux réalisés en investissement (honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le pic sur la perception de la TICFE constaté en 2023 résulte du changement de mode de gestion.

En dépenses, la section de fonctionnement connaît une progression sensible depuis ces dernières années dans la mesure où, en réponse aux choix stratégiques de la structure, elle supporte de nombreux projets initiés par le SDE 82 en faveur des communes (cf. charges et services extérieurs) ou dans le domaine de la transition énergétique.

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Source : comptes administratifs 2021 – 2024
2025 : estimation sur exercice en cours

Le SDE 82 n'a pas d'emprunt.

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

En 2026, le SDE 82 devrait s'appuyer sur un effectif de 40 agents.

Temps de travail :

La mise en œuvre des 1607 heures annuelles ainsi que les autres dispositifs (journée de solidarité, temps partiel, heures complémentaires et supplémentaires, télétravail) ont été arrêtés par délibérations du 29 septembre 2021.

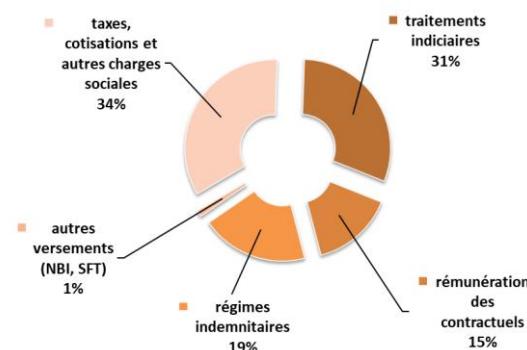
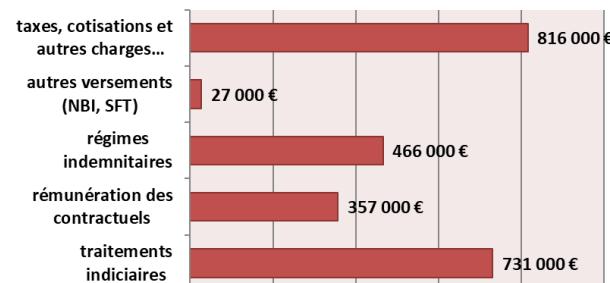
Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le bénéfice de temps partiels est accordé, sur la base des autorisations actuelles, à raison de 3 agents à 90%, 2 agents à 80% et 1 agent à 60%.

Evolution prévisionnelle des effectifs :

Il est prévu de recruter 2 agents en 2026 :

- ↳ un chargé d'affaires réseaux secs au sein du service des Opérations
- ↳ un instructeur administratif et financier au sein du service Support

Charges de personnel Prévisions budgétaires 2026



Structure des effectifs au 31 décembre 2025 :

Nombre d'agents sur emplois permanents : 38
Filière administrative : 21 / technique : 16 / emploi fonctionnel : 1
Titulaires et stagiaires : 30 / contractuels : 8
Catégorie : 8 A / 12 B / 18 C
Sexe : 23 femmes / 15 hommes
Moyenne d'âge des agents : 44 ans

Informations complémentaires :

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

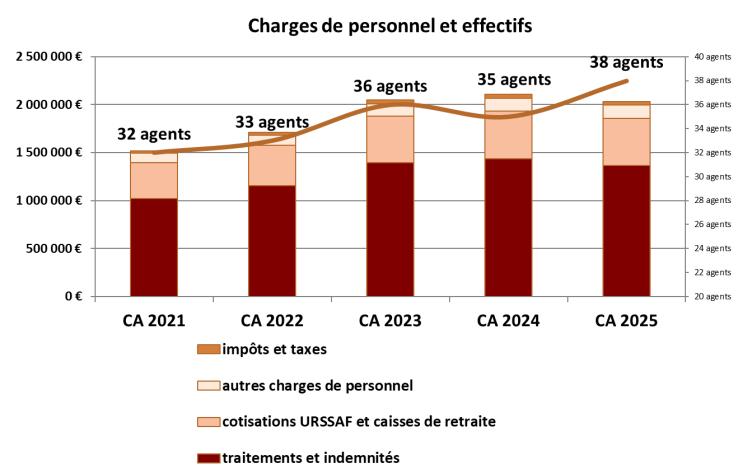
2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
120	163	187	161	66

Montant brut des bonifications indiciaires versées :

2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
4 795	4 694	4 169	3 565	4 395

Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède actuellement un parc de 12 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2024 : 2 944 €) et onze véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions.

Structure des dépenses de personnel :



Source : comptes administratifs 2021 – 2024
2025 : estimation sur exercice en cours

Précision : les autres charges de personnel comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au Comité National d'Action Sociale.

Evolution des dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (estimé)
Charges de personnel (chapitre 012)	1 518 873	1 712 088	2 047 708	2 106 528	2 032 580
Part dans les dépenses réelles de fonctionnement	55%	57%	57%	62%	55%

Evolution en % des charges de personnel par poste de dépense :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (estimé)
impôts et taxes	15%	13%	31%	3%	-2%
traitements et indemnités	11%	13%	21%	3%	-5%
cotisations URSSAF et caisses de retraite	10%	13%	16%	2%	-1%
autres charges de personnel	10%	11%	18%	3%	3%
TOTAL	11%	13%	20%	3%	-4%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projections du budget 2026 affichent un objectif ambitieux en termes d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité ainsi que sur le réseau d'éclairage public, notamment au titre des projets dont le SDE 82 assume désormais la compétence et la maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles ↳ 14 702 480 €↳ **Les programmes de travaux**

Les programmes de travaux sont estimés à **12 163 000 €**.

Cette enveloppe résulte de l'estimation des dotations du FACÉ 2026 minorées selon la tendance constatée à la décroissance, de la reconduction des financements alloués en 2025 par Enedis et le Département, ainsi que des participations attendues sur les différentes politiques adoptées par le comité syndical.

Ce montant n'intègre pas les restes à réaliser 2025 ni la réévaluation éventuelle des programmes antérieurs. Ces données financières figureront dans le projet de budget primitif 2026.

Le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les conjectures décrites ci-après, par nature de travaux (honoraires inclus).

Programmes de travaux	Enveloppes et financements
Renforcements : 3 482 800 € Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.	2 650 000 € au titre du sous-programme Renforcement des réseaux financé par le CAS FACE 412 500 € au titre du programme spécifique départemental ① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus. Enveloppe supplémentaire de 420 300 € financée sur fonds propres du SDE 82 , destinée à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités, non identifiés et donc non retenus au stade de la programmation initiale.
Sécurisations : 1 330 000 € Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, sensibles aux aléas climatiques, dans le cadre d'actions de sécurisation.	1 330 000 € au titre du sous-programme Sécurisation des réseaux financé par le CAS FACE ① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.

Dissimulations :
1 417 500 €

Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.



730 000 € au titre du sous-programme Enfouissement financé par le CAS FACE

① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus, à raison de 68 % pour le CAS FACE et 12% pour les communes.

Extensions :
2 232 700 €

Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité – nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers – comprend une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension » (lorsque le réseau n'arrive pas en limite de propriété).



Le SDE 82 n'a pas recours au sous-programme Extension du CAS FACE pour le financement de ce type d'opération. En effet, il fait le choix de consacrer l'intégralité de ce sous-programme aux opérations de renforcement ou de sécurisation par transfert de dotation.

① Le financement est partagé entre les communes, les abonnés et Enedis au titre de la Part Couverte par le Tarif (40%).

Eclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDE :
2 000 000 €

L'enveloppe est créée dans le cadre de la prise de compétence éclairage public en vue de la création, le renouvellement ou la modernisation de réseau



Ce programme est financé par les communes sous forme de fonds de concours, déduction faite d'une prise en charge du SDE à raison de :

- 40% pour les communes rurales
- 13 % pour les communes urbaines avec un plafond de 308 000 € HT de travaux par an.

Opérations sous mandat :
930 000 €



480 000 € au titre des travaux d'éclairage public

(Pour les communes n'ayant pas transféré la compétence, ce sont désormais exclusivement des travaux liés à des opérations sur le réseau d'électrification rurale)

150 000 € au titre des travaux liés à la fibre optique

300 000 € au titre des réseaux de chaleur

① S'agissant d'opérations pour compte de tiers, le financement est intégralement supporté par les structures mandantes (communes, syndicat mixte).

770 000 € pour les réseaux de télécommunications

(Travaux de génie civil de communication réalisés lors des opérations d'effacement de réseaux ou en application de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques)

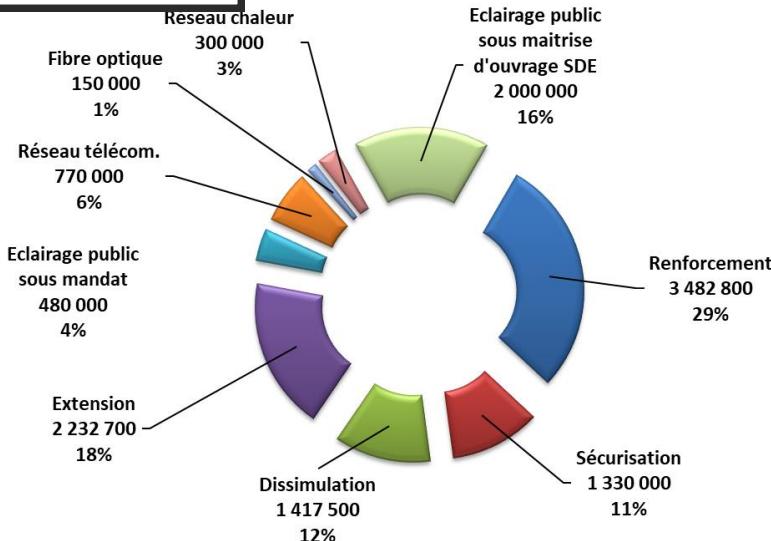


Autres travaux :
770 000 €

① Le financement de ces opérations spécifiques est assuré par les communes, à hauteur de 50% ou 100% du montant TTC des travaux, honoraires inclus (selon mutualisation ou non de la RODP) et par Orange (à raison de 10 €/ml).

Précision : les programmes financés par le CAS FACE doivent être réalisés sous 3 ans à compter de la notification des aides et alimentent, de fait, le plan pluriannuel d'investissement du SDE 82 qui intègre, en outre, chaque année, les restes à réaliser des programmes antérieurs.

Budget travaux 2026



↳ Les autres dépenses d'investissement

Elles sont consacrées :

- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public, de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses et la vente de certificats d'économie d'énergie : 1 439 000 €
- au programme d'équipement du SDE 82 (logiciels, téléphonie, mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, outillage technique, PCRS) : 280 480 €
- aux études suivies d'exécution : 200 000 €
- aux titres annulés sur exercices antérieurs (essentiellement les participations aux travaux d'extension) : 40 000 €
- aux opérations d'ordre (reprise sur subventions transférables et intégration des études suivies d'exécution) : 580 000 €.

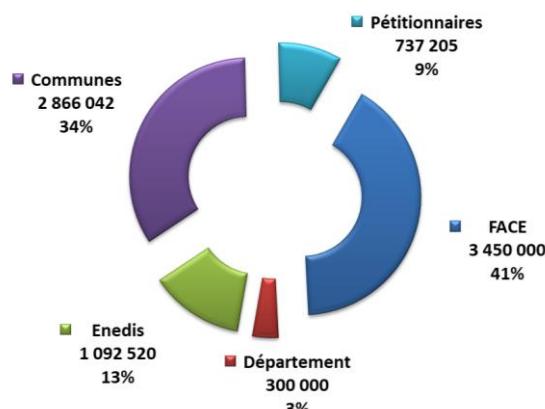
Les sources de financement ↳ 10 681 059 €

Pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité, les réseaux d'éclairage public et autres réseaux, y compris les opérations pour compte de tiers, le SDE 82 est susceptible de bénéficier **de fonds de concours, de subventions et de participations** à hauteur de **8 445 767 €**, en provenance de ses différents financeurs institutionnels.

Les autres sources de financement se décomposent ainsi :

- FCTVA : 120 292 €
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et intégration des études suivies d'exécution) : 2 115 000 €.

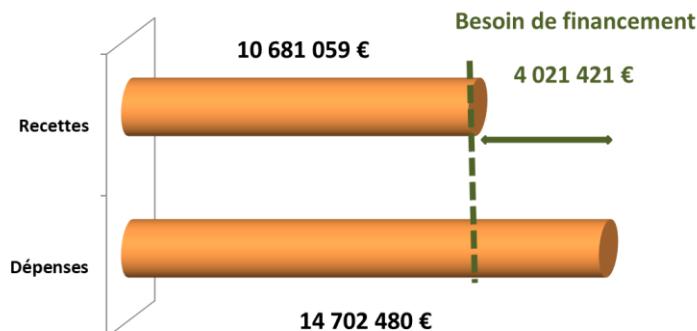
Financement des travaux 2026



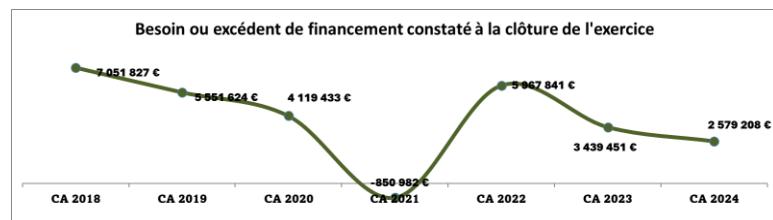
Des ajustements financiers interviendront lors de l'élaboration du budget primitif 2026 en fonction d'une part, des résultats 2025 et du report des restes à réaliser et, d'autre part, de la position connue des financeurs sur les grands projets (arrêtés d'attribution).

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Pour financer les investissements, le SDE 82 devra prévoir, sur son budget 2026, un **financement complémentaire**, par prélevement sur la section de fonctionnement estimé à ce stade des prévisions (hors report du résultat antérieur et restes à réaliser) à : **4 021 421 €.**



D'un point de vue rétrospectif, sur la base des comptes administratifs des exercices antérieurs, après constatation du solde d'exécution et intégration des restes à réaliser, on constate de larges fluctuations au niveau du besoin de financement, induites essentiellement par le niveau annuel de réalisation en travaux, en corrélation avec la date de recouvrement des différentes demandes de financement.



Source : comptes administratifs 2018 – 2024

EVOLUTION PREVISIONNELLE DU NIVEAU D'EPARGNE

Partant d'un montant excédentaire de près de cinq millions d'euros en moyenne sur les 5 dernières années, le niveau d'épargne confirme la capacité de la structure à assurer la constitution pérenne de l'autofinancement destiné à pourvoir aux investissements, notamment les programmes pluriannuels de travaux.

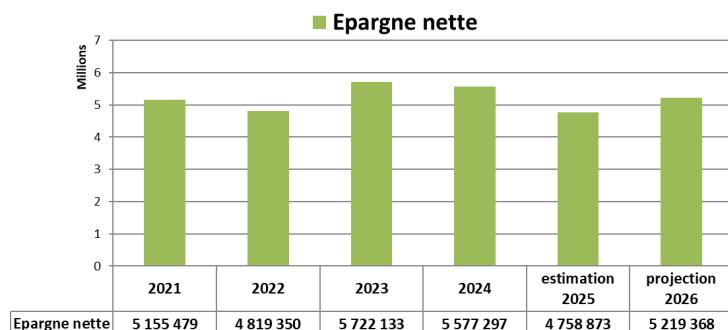
Pour 2026, à ce stade des prévisions, 77% de cette capacité d'autofinancement sera absorbée par la couverture du besoin de financement estimé à 4 021 421 €.

Le reliquat disponible permettra de financer :

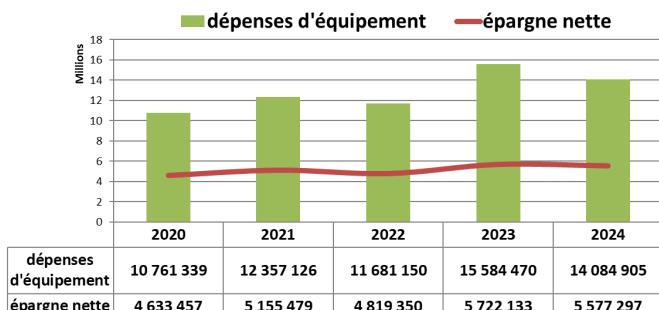
- la nouvelle politique mise en place en matière d'éclairage public avec le dispositif de transfert de compétence et le maintien de l'aide financière apportée aux communes (subventionnement des travaux, des projets de rénovation et de remplacement des sources énergivores)
- les actions de maîtrise de l'énergie en faveur des communes (audits énergétiques, études faisabilité Enr.).

En termes de projection, la diversification des actions du SDE 82 et l'élargissement de son offre de service en direction des territoires laissent présager une diminution sensible de sa capacité d'autofinancement dans les années à venir.

Evolution de la capacité d'autofinancement



Source : comptes administratifs 2021 – 2024
2025 : estimation sur exercice en cours



Source : comptes administratifs 2020 – 2024

AR Préfecture

Débat d'orientations budgétaires 2026

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20251216-DCS20251216_17-DE
Numéro d'acte :	DCS20251216_17
Date de décision :	16/12/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-1-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires / débat d'orientation budgétaire)
Fichier acte :	DCS20251216_17 DOB 2026.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	17/12/2025 17:36:07
Date de réception de l'AR :	17/12/2025 17:36:16